

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PASSEPORTS

⊛ Toutes personnes, mineures ou majeures doivent être présentes au dépôt du dossier

Les demandes sont déposées uniquement sur Rendez-Vous.

(Voir liste des communes équipées ci-jointes)

Venir le jour du Rendez-vous avec :

- Une Pré demande en ligne sur le site ants.gouv.fr à imprimer (Validité : 6 mois)
(ou fournir le numéro de la Pré demande reçu par mail ou par sms)

Fournir uniquement ce qui est coché : (originaux + copie)

- La copie intégrale de l'acte de naissance ou de mariage datant de moins de 3 mois
- Le précédent passeport, carte d'identité,
- Deux photos d'identité récentes et aux normes, non découpées
La préfecture rejette systématiquement les photos de plus de 6 mois ayant déjà servi sur un passeport ou sur une carte nationale d'identité.
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (impôts, EDF, téléphone etc...)

Perte ou vol :

- La déclaration de perte (Mairie) ou de vol (Commissariat de police)
- Carte d'identité ou permis de conduire ou attestation de sécurité sociale ou de recensement
- L'avis d'imposition **sur le revenu** pour identification

En cas d'hébergement : attestation + copie de la carte d'identité de l'hébergeant

Pour les mineurs :

- La carte d'identité d'un parent si mariés ou union libre.
- En cas de divorce ou séparation : fournir le jugement + l'autorisation des deux parents en cas d'autorité parentale conjointe + les 2 cartes d'identité

Timbres fiscaux proposés sur le site ants.gouv.fr ou vendus dans les bureaux de tabac, perception ou sur internet (timbres.impots.gouv.fr)

86 € personnes majeure (passeport valide 10 ans)

42€ : personne mineure de 15 à 18 ans (passeport valide 5 ans)

17€ : personne mineure de 0 à 15 ans (passeport valide 5 ans)

Rendez-vous le : à :

Lieu du rendez-vous :